

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-123

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise DS Travaux 27, rue d'Ennevelin 59710 AVELIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux de terrassement en trottoir pour ENEDIS 66, rue d'Herzeele à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 20km/h au droit des travaux 66, rue d'Herzeele, et ce, **à compter du 1^{er} juillet 2024 et pour la durée du chantier estimée à 60 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DS travaux et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DS travaux et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise DS Travaux

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 13 juin 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 13/06/2024

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

FLORENCE DEHOND



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

FLORENCE DEHOND

